



Fin de la phase des sous-tables de négociation

Nous avons maintenu notre cadence des rencontres avec la partie patronale au cours des dernières semaines, toujours dans l'objectif d'un règlement satisfaisant pour la fin mars. Des rencontres ont eu lieu les 23, 25 février et les 3 et 4 mars, au cours desquelles nous avons parlé, entre autres, d'assurance-salaire, de conciliation famille-travail-études, de nomenclature, du Grand Nord, de primes et de réduction du temps de travail.

Notre régime d'assurance-salaire

Lors du décret de décembre 2005, nous avons subi un grand recul concernant nos droits en matière d'invalidité et d'assurance salaire. En allongeant la période de requalification de 15 à 45 jours pour les invalidités de plus de 78 semaines, et en donnant le pouvoir au médecin de l'employeur d'autoriser une période de réadaptation, au détriment du médecin traitant, le gouvernement Charest a placé dans une situation plus que précaire ces personnes ayant des problèmes de santé.

Nous avons exprimé notre volonté de rétablir et d'améliorer nos droits en matière d'admissibilité, de requalification, de retour progressif, d'accessibilité aux postes lors d'une invalidité. Nous voulons aussi une meilleure répartition des coûts de l'assurance collective que les syndiqué-es défraient, actuellement, dans une proportion moyenne de 90%.

Malheureusement, la partie patronale revient à la charge sur ce volet en nous faisant part de son intention de diminuer le

quantum de congés de maladie et d'augmenter le nombre de journées de travail pour se requalifier à une période d'invalidité. Bref, non rassasiée de nous avoir grugés à l'os lors du décret, elle veut maintenant la moelle! La position patronale est aux antipodes de la nôtre ; l'approche coercitive est la voie à bannir définitivement parce qu'elle ne contribue qu'à aggraver la situation de ces personnes malades.

Conciliation famille-travail-études

Nous avons sensibilisé la partie patronale à l'importance d'agir en matière de conciliation famille-travail-études. La nouvelle réalité des familles élargies et la poursuite des études en cours d'emploi nécessitent des adaptations aux conditions de travail. Ces types de mesure peuvent contribuer à attirer la main-d'œuvre, réduire les taux de roulement, les absences et le stress, et procurer une plus grande satisfaction au travail. Nous croyons que notre message a été bien entendu. Nous attendons leur réponse.

Table nomenclature des titres d'emploi

Nous avons discuté abondamment des conditions d'accès aux postes, notamment en ce qui concerne la catégorie du personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration. Les exigences disparates et les postes photos ont été dénoncés. Indiquer les exigences académiques requises ainsi que le niveau d'expérience serait un moyen de réduire l'arbitraire patronal. Nous avons également rappelé la nécessité pressante de revenir à une nomenclature plus

MANIFESTATION DU 22 FÉVRIER À QUÉBEC



fonctionnelle en recréant certaines appellations d'emploi qui ont été remplacées par celles d'agentes administratives.

Les discussions vont se poursuivre sur les problématiques soulevées dans les trois autres catégories. La partie patronale admet qu'il y a des problèmes importants à régler dans la nomenclature au cours de cette négociation.

Le Grand Nord

À la séance du 3 mars, nous avons abordé l'ensemble des propositions concernant le Grand Nord, incluant la Basse-Côte-Nord et Fermont. Nous avons rappelé notre demande d'une prime d'attraction-rétention pour les gens qui œuvrent dans des secteurs où de telles primes sont déjà versées aux travailleuses et travailleurs d'autres domaines d'activités. Cette revendication n'a pas étonné la partie patronale, ce dossier étant déjà fort bien documenté au gouvernement.

Nous avons demandé la majoration des primes d'éloignement et d'isolement pour compenser l'augmentation du coût de la vie; ces primes n'ont pas été indexées depuis belle lurette! Quelques demandes spécifiques à certaines localités telles Fermont et Kuujuaq ont été déposées à cette même rencontre. De façon générale, la réaction patronale a été respectueuse face à ces demandes.

Aménagement et réduction du temps de travail

Nous avons, le 4 mars, déposé à la partie patronale certaines informations complémentaires en lien avec nos demandes sur la prime d'initiation et d'entraînement, la réduction du temps de travail sans perte de salaire pour le personnel de soir et de nuit, ainsi que sur l'aménagement du temps de travail; ce sont des éléments pour lesquels l'intérêt patronal est très grand! Des échanges intéressants ont eu lieu.

Le comité patronal devait, à cette rencontre, nous faire part de sa vision des choses sur nos demandes sur les primes et l'aménagement du temps de travail. A notre grande déception, il nous a indiqué ne pas encore avoir le mandat de le faire!

Le temps est venu de se mettre à table

La rencontre du 4 mars marquait la fin du fonctionnement en sous-tables de négociation, un mode de fonctionnement innovateur que nous avons proposé à la partie patronale afin de permettre d'accélérer les échanges sur nos revendications, compte tenu de l'échéancier du 31 mars 2010.

Nous avons profité de ce fonctionnement particulier pour argumenter, en détail, sur le bien-fondé de chacune de nos demandes dans un cadre restreint et plus convivial qui visait à favoriser les échanges avec la partie patronale. Nous estimons avoir tiré le meilleur parti de cette période.

Malheureusement, la partie patronale s'est cantonnée dans une attitude attentiste, se limitant à poser des questions sur la portée de nos demandes, sans mandat permettant de faire progresser la négociation. Occasionnellement, elle a démontré de l'intérêt pour certaines demandes, sans avancer quoi que ce soit!

Son approche par «résolution de problèmes», à laquelle elle tient tant, n'a rien apporté de concret à ce jour et le temps commence à presser! Le sablier se vide progressivement... D'ailleurs, cette approche s'applique difficilement dans un contexte de négociation rapide comme celle que nous préconisons.

A notre dernière rencontre, nous avons réitéré que nous sommes en mode «règlement pour le 31 mars». Mais, puisque la négociation ça se fait à deux, la partie patronale va devoir d'abord se mettre à table et nous donner des réponses sérieuses et satisfaisantes aux demandes déposées. A partir de ce moment, les conditions seront véritablement en place pour mener à terme cette négociation.

Dans ce contexte, votre participation à la grande manifestation du 20 mars prend toute son importance pour lancer un message sans équivoque au gouvernement sur notre volonté collective de nous débarrasser du décret de 2005 et de régler cette négociation de manière satisfaisante!

Vos comités de négociation FSSS



**NÉGOS 2010
FRONT COMMUN**

*Ensemble
pour les
services publics*

Grande Manifestation

Le samedi 20 mars 2010 à Montréal

Rassemblement à compter de midi, Place du Canada, angle Peel et René-Lévesque Ouest
Métro Peel ou Bonaventure

Départ vers les bureaux de Jean Charest à 13 h

Participons en grand nombre! Contactez votre syndicat.